

## DIGEST DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FEVRIER 2021 VISIOCONFERENCE

### Approbation du PV de la réunion du CA du 28 janvier

Le PV est approuvé moyennant les remarques suivantes :

#### Point 4 : approbation du PV de la réunion du GT course de côte du 18 décembre 2020

Les harnais 6 points ne sont obligatoires dans aucune catégorie d'aucune discipline (si ce n'est dans le Règlement technique du Rallye Kart-Cross, nouvellement créé). Après avoir réalisé un sondage auprès des propriétaires de kart-cross, il appert que tous les véhicules ne sont pas équipés de harnais 6 points. Dès lors, il est décidé de conserver la réglementation actuelle qui précise que les harnais doivent être homologués FIA. **Aucun administrateur ne s'oppose à cette proposition.**

### Point 8 : calendrier 2021

Vu l'actualité des annulations et à la demande de certains organisateurs, le Bureau propose de revenir sur la décision prise par le dernier CA de l'ASAF. En effet, il s'avère que certaines épreuves annulées dès-à-présent (Haute Senne, JJ. Gadisseur) alors qu'elles figuraient au calendrier au mois de juin (soit dans 3 ou 4 mois), changent la donne. Cette situation ne s'était pas présentée lors du premier confinement durant lequel les décisions d'annulations des épreuves sont tombées dans un délai très proche de leur date d'organisation. Il n'était donc pas possible, matériellement d'utiliser la date libérée pour y mettre une autre manifestation qui en aurait fait la demande. Ce n'est pas le cas dans le contexte de ce début d'année. Il est donc proposé de maintenir l'interdiction d'inscription de nouvelles épreuves et d'interroger les organisateurs quant à leurs intentions :

- Celle d'organiser à huis clos si nécessaire ;
- Celle de reporter leur épreuve si elle devait être empêchée pour raison sanitaire ;
- Celle d'annuler l'édition de 2021.

Le CA de l'ASAF sera chargé d'examiner les demandes, au cas par cas. Plusieurs critères seront analysés et pris en considération dans le cas où une date serait sollicitée par plusieurs organisateurs :

- La CSAP d'appartenance de l'épreuve annulée et de celle reportée ;
- La discipline (de préférence, la même) ;
- La volonté de l'organisateur d'organiser à « huis clos ».

En outre, puisque nous traversons une période hors du commun, une certaine tolérance concernant les délais administratifs sera de mise.

La proposition est **acceptée** par 10 administrateurs et refusée par 1 administrateur.

Dès lors, la phrase du PV qui précise qu'il s'agit là des deux dernières modification(mineures) qui seront apportées au calendrier 2021 sera supprimée.

Les épreuves annulées cette année, dont la date serait choisie par un autre organisateur, retrouveront leur date habituelle d'organisation la saison prochaine.

### Slalom : remplacement de la direction d'origine par une direction assistée, en Div. 2 – position des membres du GT (5 membres sont contre la proposition et 3 y sont favorables)

Il appert que la proposition n'a pas été adoptée par la VAS, elle n'est donc **pas acceptée** par le CA de l'ASAF. Quid de reconduire le championnat VASAF et de reprendre la collaboration entre les deux fédérations ? Pierre Vanderlin et Jérôme Jadot prendront contact avec le rapporteur du GT slalom de la VAS.

B. Hayez  
Président

K. Bario  
Secrétaire général